

Il vole 19 tubes de crème anti-rides : 6 mois ferme

SAINTE-GENEVIÈVE

Le butin était sans doute destiné à la revente, dans le cadre d'un trafic de marchandises. C'est la supposition faite par le procureur de la République, Justine Gay, qui a réclamé 8 mois de prison, dont la moitié avec sursis assortis d'un suivi avec mise à l'épreuve à l'encontre d'Antonio Bustei, qui a accepté, lundi, d'être jugé en comparution immédiate. Cet homme de 19 ans, SDF d'origine roumaine résidant dans un camp à Saint-Denis (93), devait répondre de vol en récidive. Le 5 mars, sous les objectifs des caméras de vidéosurveillance

du magasin Hyper U de Sainte-Genève, il a tenté de quitter les lieux sans payer dix-neuf tubes de crème anti-rides, représentant une somme de 282 euros. Sans ressources et sans emploi, le prévenu, qui a été jugé en présence d'une traductrice, a admis les faits.

« *Ce sont des faits simples, mais extrêmement désagréables pour la société* », a insisté la représentante du ministère public. Il a été condamné à cinq mois de prison ferme avec mandat de dépôt. Il devra indemniser le magasin, dont un représentant s'est porté partie civile, à hauteur de 150 euros. S.V.



Récidiviste, le prévenu de 19 ans a dû s'expliquer devant le tribunal pour un vol commis le 5 mars, au magasin Hyper U (ill.).